

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Délibération n° DC2013/96

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 74

Votants : 82 (8 pouvoirs)

POUR : 82 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-huit décembre deux mille treize, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 09/12/2013

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Dominique ARNOULD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Brigitte GERARD ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Luc DECORNE ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Pascal DELANDHUY ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; René FRANCCART ; Pascal GENTY ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Eric HAULIN ; Philippe HENRY ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Jacques LANTENOIS ; Patrick LESOILLE ; Eric LETINOIS ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MAYEUX ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; André POULAIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Wilfried TARNOWSKI ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Bernard WISNIEWSKI ; Damien ZANDER.

Représentés : Madame Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à M. Jean-Michel DELAHAUT ; Madame Patricia BRISSOT donne pouvoir de vote à M. Jean-Claude ETIENNE ; Madame Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M. Claude ANCELME ; Madame Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Ghislaine JACQUET ; Madame Marie-Hélène DEVER donne pouvoir de vote à M. Michel ADIN ; Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Mme Françoise BUSQUET ; Madame Marie-Hélène MOREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PETITJEAN ; Monsieur Jean-Marc LAMPSON donne pouvoir de vote à M. Bernard GIRONDELOT.

OBJET : VOTE DES TARIFS DE LA PISCINE DE VOUZIERS POUR 2014

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, notamment son article 2.5 « Construction, gestion et animation d'actions, d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » ;
Vu la délibération n°2011/08 du conseil communautaire en date du 05 janvier 2011 validant la convention à signer entre la 2C2A et la ville de Vouziers visant à renouveler la participation de la 2C2A au fonctionnement de la piscine de Vouziers ;
Vu la convention signée entre la ville de Vouziers et la 2C2A pour le fonctionnement de la piscine à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
Considérant les conventions établies par la Ville de Vouziers permettant l'accès gratuit à certaines catégories d'usagers ;
Considérant l'avis favorable du comité de gestion paritaire de la piscine du 2 décembre 2013 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, DECIDE de fixer les tarifs de la piscine de Vouziers, pour l'année 2014, tels qu'annexés à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis SIGNORET



A - PISCINE :	
ADULTES	
- 2C2A	2,80 €
- Extérieur	3,85 €
ENFANTS (moins de 16 ans)	
- 2C2A	2,10 €
- Extérieur	2,80 €
SCOLAIRES / GROUPES	
2C2A	
Pour les collèges, lycées, écoles maternelles, primaires) 2C2A (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	25,00 €
Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs, ...) 2C2A (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	27,05 €
Extérieur :	
Pour les collèges, lycées, écoles maternelles, primaires) extérieur (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	29,10 €
Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs, ...) extérieur (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance	31,20 €
VENTE AU CARNET (12 tickets)	
Adultes	
- 2C2A	28,60 €
- Extérieur	39,05 €
Enfants	
- 2C2A	19,35 €
- Extérieur	28,20 €
MATÉRIEL LOUÉ	0,65 €
LEÇONS (l'unité)	
- 2C2A	5,85 €
- Extérieur	7,65 €
JE NAGE EN FAMILLE	
Adultes	
- 2C2A	1,85 €
- Extérieur	2,40 €
Enfants	
- 2C2A	0,90 €
- Extérieur	1,80 €
ANIMATION	
2C2A	
- unité	5,15 €
- carnet de 12	50,85 €
Extérieur :	
- unité	6,95 €
- carnet de 12	68,75 €
Mise à disposition de la piscine sans personnel communal et selon disponibilité coût horaire	34,30 €
Mise à disposition de la piscine avec personnel communal et selon disponibilité coût horaire	88,45 €